

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 21 octobre 2025 et le 28 octobre 2025 la délibération du conseil communal du 13 octobre 2025 (point 11b de l'ordre du jour) portant confirmation d'un règlement temporaire de circulation à l'occasion des travaux du syndicat intercommunal SIDERO en vue de la construction d'un bassin d'orage et de la pose de conduites dans la rue de Bridel (CR181) et dans la rue Am Becheler (CR 181) à Bereldange:

Route barrée exceptés cycles

Du mercredi 8 octobre 2025 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue de Bridel (voirie communale), entre l'intersection avec la rue am Becheler / rue de Bridel (CR181) et la maison numéro 59, est barré à toute circulation routière, excepté cycles.

Fin estimée des travaux : fin juillet 2026

Walferdange, le 4 novembre 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber